

Bulletin de l'académie de Besançon

Analyses & résultats statistiques

Le taux de réussite au diplôme du brevet est stable

Aux épreuves du DNB de 2014, 14 321 candidats se sont inscrits dans l'académie de Besançon tous statuts (scolaires ou non) confondus.

14 120 élèves (98,6%) étaient présents et 12 017 ont été admis, soit un taux de réussite de 85,1%. Cette année, le taux de réussite au brevet reste stable comparé à l'an dernier.

Inconstance des départements

Contrairement à la session 2013, le Doubs et le Jura voient leur taux de réussite augmenter soit respectivement +1 et +0,7 point de variation en un an. En revanche, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort perdent des points.

Cette année, les départements du Doubs et du Jura ont un taux de réussite supérieur à celui de l'académie respectivement 85,9% et 87,1% contre 85,1% au niveau académique.

La Haute-Saône et le Territoire de Belfort sont sous le seuil académique avec 81,9% (-1,7 point) et 84,1% (-1,6 point).

Taux de réussite par département : ensemble des 2 séries

	2011	2012	2013	2014
Doubs	83,6	85,9	84,8	85,8
Jura	85,3	86,7	86,4	87,1
Haute-Saône	81,5	84,0	83,5	81,8
T. de Belfort	81,0	84,4	85,8	84,1
Académie	83,2	85,5	85,0	85,1
France métro.	83,7	85,0	85,0	85,5

Source : Rectorat – base OCEAN¹

La série générale plus représentée

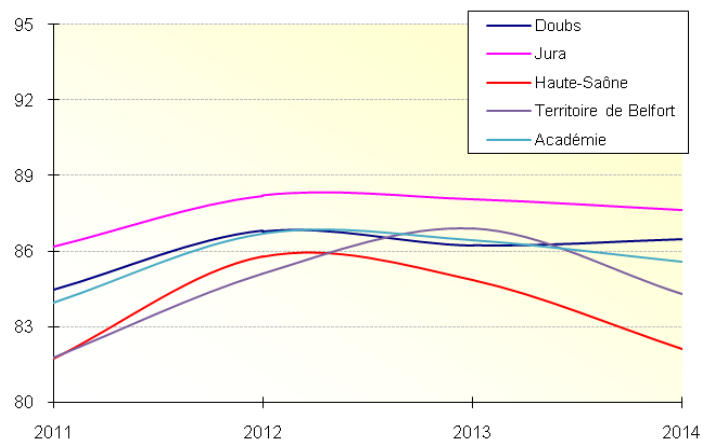
Série Générale

12 761 candidats se sont présentés à la série *générale* et 10 924 ont été admis, soit un taux de réussite de 85,6%, en baisse de 0,9 point par rapport à 2013.

La série *générale* reste celle qui est la plus fortement représentée avec 90,4% de présents au DNB.

Dans cette série, seul le Doubs affiche un taux de réussite en hausse (+0,2 point). Le département qui marque la plus forte baisse est la Haute-Saône avec -2,8 points.

Evolution différenciée des taux de réussite



Source : Rectorat – Base OCFAN

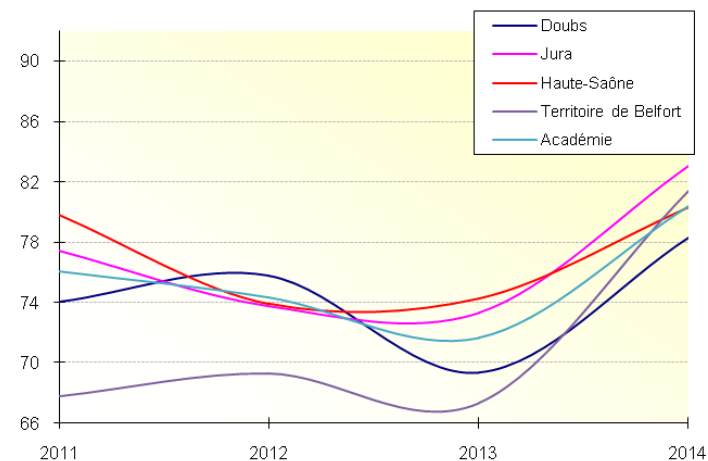
¹ Organisation des Concours des Examens Académiques et Nationaux

Série Professionnelle

1 359 élèves se sont présentés aux épreuves de la série *professionnelle* et 1 093 ont été admis, ce qui constitue un taux de réussite de 80,4%, ainsi qu'une augmentation de 8,7 points.

Il convient toutefois d'interpréter ces évolutions avec prudence compte tenu du faible nombre de candidats.

Evolution positive pour les quatre départements



Source : Rectorat – Base OCFAN

Stabilité au sein de l'Education Prioritaire (EP)

L'EP est un dispositif qui fait partie de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Son objectif est de ramener à moins de 10% les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'EP et les autres élèves de la France.

Pour cela, l'état alloue à l'académie des moyens supplémentaires (personnels et financiers...)

La Franche-Comté comptabilise 16 collèges en EP dont 13 en RRS (Réseau Réussite Scolaire), deux en ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) et un en REP+ (Réseau d'Education Prioritaire).

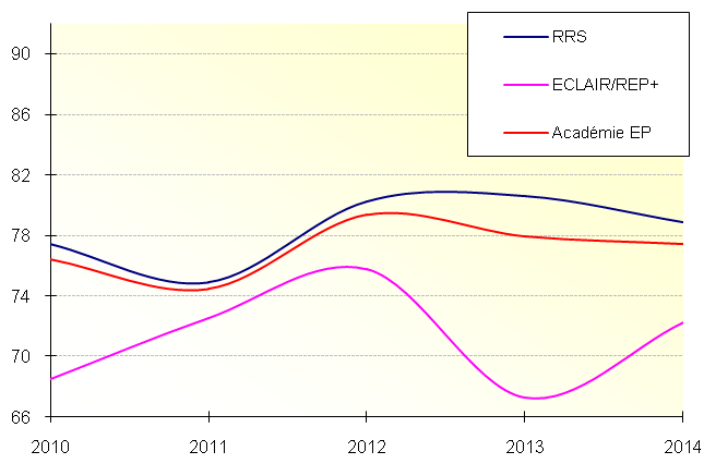
Le classement en ECLAIR et REP+ relèvent du ministère de l'Education Nationale (MEN). Les décisions concernant ces dispositifs sont prises en ce basant sur certains critères tels que : taux de réussite aux examens, taux de PCS défavorisées, taux de boursiers... Dans notre académie, ils se situent tous dans le Doubs.

De 2012 à 2013, les collèges classés en ECLAIR chutent, leur taux de réussite passe de 75,8% à 67,3%, ils perdent ainsi 8,5 points.

En 2014, ils connaissent un regain puisqu'ils gagnent 5 points. Leur taux atteint 72,3%.

Le classement en RRS, quant à lui, dépend de l'académie. Toutes les décisions étant prises par le Recteur d'Académie. Il décide des établissements qui entrent ou sortent de ce dispositif en ce basant sur les mêmes critères pris en compte pour les ECLAIR et les REP+.

Etablissements de l'éducation prioritaire



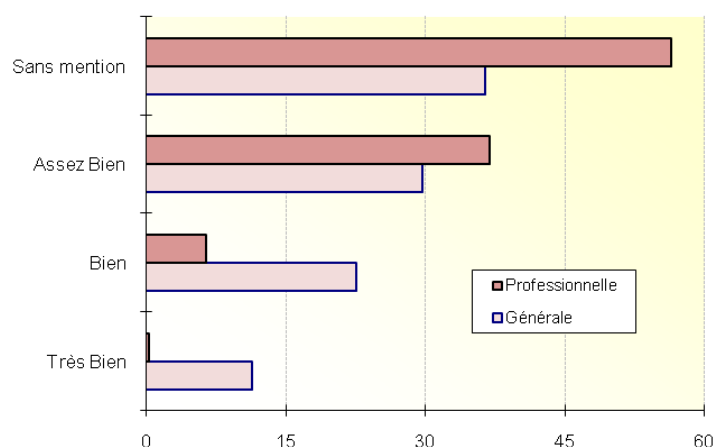
Source : Rectorat – Base OCFAN

Après avoir connu une forte augmentation en 2012, +5,4 points, les collèges classés en RRS ont gagné encore 0,3 point en 2013. Ils marquent une baisse à la dernière session, en perdant 1,7 point en passant de 80,6% en 2013 à 78,9% en 2014.

La proportion des jeunes qui obtiennent une mention reste stable

Par rapport à la session 2013, les mentions perdent 0,6 point en 2014. Sur l'ensemble des deux séries, 61,8% des candidats ont obtenu une mention.

Répartition des mentions



Source : Rectorat – Base OCFAN

Comme l'an dernier, la mention la plus distribuée est la mention « assez bien » avec 30,3% des admis, 21,1% ont obtenu une mention « bien » et 10,4% une mention « très bien ».

La mention « très bien » est majoritairement obtenue dans la série générale ou elle a été attribuée à 1 246 candidats soit 11,4% de cette série.

Seuls 3 élèves de la série professionnelle obtiennent une mention « très bien ».

La mention la plus attribuée reste la mention « assez bien » avec 29,7% dans la série générale et 36,9% dans la série professionnelle.

Les candidats qui n'obtiennent pas de mentions sont plus nombreux dans la série professionnelle.

Obtention du DNB :

- Avoir une note égale ou supérieure à 10 résultant de la division de la somme des notes de contrôle continu et des notes des épreuves ponctuelles¹ par le total des coefficients attribués à chacune de ces notes,
- Valider le socle commun (sept compétences),
- A la session 2014, la note de vie scolaire² est supprimée.

¹ 3 épreuves écrites et 1 épreuve orale d'histoire des arts obligatoire

² Note de vie scolaire : Celle-ci prenait en compte l'assiduité de l'élève (la moitié des points) et son respect des dispositions du règlement intérieur (l'autre moitié).

La participation de l'élève à la vie de l'établissement et aux activités organisées ou reconnues par l'établissement pouvaient faire l'objet de points supplémentaires

Mariame AMRANI